



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## Déclaration préalable au CSA-SD du lundi 30 janvier 23 au titre de la FSU

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Dans un contexte particulièrement tendu, à la veille d'une deuxième mobilisation contre le projet des retraites, se tient le premier CSA-SD, nouvelle instance voulue par la Loi de Transformation de la Fonction Publique

D'un côté nous sommes très heureuses, heureux et fier.es de nous retrouver ici ce jour suite à des élections professionnelles avec un taux de participation que beaucoup de candidats à toute autre élection pourraient nous envier.

Nous serons attaché.es tout au long de notre mandat à assumer notre rôle de relais, de représentants des personnels du terrain comme nous.

Les moyens dont il sera question en CSASD et les conditions de travail abordées en FSSCT, sont des leviers évidents de la réussite de tous nos élèves. Aussi nous mettrons toute notre énergie pour revendiquer et obtenir des moyens à la hauteur des ambitions que nous devons avoir pour les citoyens de demain.

D'un autre côté, Nous nourrissons les plus grandes craintes quant à l'enveloppe des moyens alloués à notre département dans le premier et le second degré, largement insuffisants, et également quant à la tournure que semblent prendre ces instances avec en amont des documents de travail incomplets, opaques. Ils ne permettent pas aux représentants des organisations syndicales d'effectuer leur travail : informer les collègues, être force de proposition. Est-ce la volonté de l'administration de transformer ces instances de dialogue social en chambres d'enregistrement, en réduisant l'accès à l'information au motif d'une « harmonisation académique » justifiée de manière fallacieuse par « l'autonomie des établissements » ?

Cette année encore, la proposition de la répartition de la DGH pour la préparation de la rentrée dans les collèges de notre département est bien loin du compte ! **Pour une centaine d'élèves en plus prévus à la rentrée, ce sont quatre classes qui disparaissent ! Nous dépassons le seuil des 26 élèves par classe, quand il était de 24 il y a trois ans : voici un effet concret de la politique en matière éducative sous la présidence Macron. Pour renverser la situation et faire réellement progresser les élèves et réduire les inégalités scolaires, la FSU exige des recrutements à la hauteur des besoins et une diminution des effectifs en classe.**

Par ailleurs, la FSU déplore une répartition faite sans prise en compte des réalités du terrain : pour preuve, des divisions sont créées dans certains collèges au détriment d'autres, dans le seul but de respecter les préconisations d'effectifs induites par l'IDS. Cette logique purement comptable met grandement en difficulté des établissements qui seront obligés de puiser dans leur marge d'autonomie pour avoir des effectifs supportables. Par ailleurs, l'effet de seuil, observable notamment dans certains établissements avec des petits effectifs, ne doit pas impacter d'autres établissements qui de fait se retrouvent lésés, et devront supporter des effectifs dépassant les 28 élèves par classe dans tous leurs niveaux. La FSU réclame que les collèges sous dotés par la répartition inéquitable proposée retrouvent les moyens nécessaires pour leur bon fonctionnement.

Enfin, la désormais traditionnelle question de la refonte de l'éducation prioritaire, et des moyens qui vont avec, reste, malheureusement, toujours d'actualité. La FSU s'interroge encore et toujours sur les critères d'attribution de l'IDS et des préconisations d'effectifs qui en découlent, logique purement académique. Notamment l'indice d'éloignement agit de manière défavorable sur notre Territoire et nous conduit à avoir près d'un collège sur deux avec un IDS maximal, induisant des préconisations d'effectifs totalement farfelues à 29 élèves par classe !

Nous assistons à l'inexorable dégradation du service public d'éducation dans notre département depuis plusieurs années et faisons l'amer constat de voir comment est répartie la pénurie entre nos collèges. La FSU a pourtant alerté et dénoncé inlassablement les conséquences de la politique mise en place sur les conditions de travail des collègues et les conditions d'apprentissage pour les élèves (disparition des postes TZR au profit de contractuels au statut précaire, d'HSA imposées, augmentation de postes partagés, et de temps partiels contraints, effectifs par classe en augmentation atteignant 29 élèves par classe dès la 6ème !).

La FSU réclame de la transparence, du contrôle et de l'égalité de traitement. Elle revendique des moyens d'agir à la hauteur des enjeux. Si dialogue social il y a, alors que cette instance ne soit pas réduite à une chambre d'enregistrement !

Enfin nous relayons ici **une demande intersyndicale** de tous les membres du CSASD de reporter le 3ème sujet à l'ordre du jour de cette instance : l'élection au comité médical. En effet, la loi prévoit la possibilité de poursuivre en l'état jusqu'en juin 2023. Il nous paraît nécessaire, en amont de cette élection, d'échanger sur le fonctionnement à venir de ce comité.